



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Dégivreur

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Dégivreur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

SU22 - Utilisations industrielles : Secteur public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

Dégivrage des vitres de véhicules

Catégories de produits

PC35 - Nettoyants et détergents (y compris les produits à base de solvants)

1.2.1 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Weber AG Felsenaustrasse 32 7000 Chur

Telefono: +41 81 286 16 16

info@weberprevost.ch Sito web:

www.weberprevost.ch



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Contact :

info@1aclean.ch

Téléphone : +41 77 510 72 85

1.3 Numéro d'urgence : 145 Tox Info Suisse

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification : Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : Liquides inflammables

Catégorie : 2

Classe de danger : Flam. Liq. 2

Mentions de danger : H225

Les explications des abréviations sont fournies à la Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mot-signal : Danger

Pictogrammes : GHS02 GHS07





Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeur très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

H302 Nocif en cas d'ingestion

P102 Tenir hors de la portée des enfants

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. Ne pas fumer

P233 Garder le récipient fermé de manière étanche

P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais

P301 En cas d'ingestion, rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire

P312 En cas de malaise, appeler le centre antipoison / un médecin

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de gestion des déchets autorisée

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB

Section 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

CAS n° : 64-17-5

Ingrédient : Éthanol >10% <30%

Classification : Flam. Liq. 2 / H225

CAS n° : 107-21-1

Ingrédient : Éthylène glycol >10% <25%



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Classification : Flam. Liq. 2 / H225

Le texte complet des phrases mentionnées ici se trouve à la Section 16.

Impuretés dangereuses

Aucune connue

Surfactants / Parfum / Colorants : <5%

Section 4 : Premiers secours

En cas d'inhalation : Assurer une aération fraîche

En cas de contact avec la peau : Aucune mesure particulière requise

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, maintenir les paupières ouvertes, consulter un médecin par précaution

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun connu

4.3 Conseils pour les soins médicaux d'urgence ou les traitements spécialisés

Aucun connu

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un extincteur à poudre, du dioxyde de carbone / CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse alcoolique.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau pleine



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange

Les produits de nettoyage peuvent provoquer une pression en cas d'incendie. Risque d'explosion et d'inflammation.

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un jet d'eau pour refroidir.

Section 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Risque de glissance, suivre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

**Éviter le déversement dans les égouts ou les nappes phréatiques.
Éliminer l'eau de lavage contaminée.**

6.3 Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage

Pour les grandes quantités, prévenir les autorités locales

Ne pas laisser entrer dans les égouts

Pour les petites quantités, essuyer avec un matériau absorbant

Pour les grandes quantités, ramasser avec du sable ou un absorbant universel et éliminer dans des conteneurs appropriés

6.4 Références à d'autres sections

Lutte contre l'incendie : voir Section 5.

Équipements de protection individuelle : voir Section 8.

Matériaux incompatibles : voir Section 10.

Informations sur l'élimination : voir Section 13.



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Ventiler correctement les zones de travail.

Interdiction absolue de fumer, tenir à l'écart des sources d'ignition

7.2 Conditions de stockage sûres en tenant compte des incompatibilités

Conserver le récipient fermé hermétiquement.

Protéger des rayons du soleil, des températures supérieures à 30 degrés.

Conserver le récipient en position verticale et fermé.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information disponible

Section 8 : Limitation de l'exposition / Équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Limites d'exposition

Éthanol

Source : SUVA

CAS n° : 64-17-5

Identification : MAK

Valeur MAK : 960 mg/m³ 500 ppm

Limite de court terme : 1000 mg/m³ 1920 ppm



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Éthanol

Source : SUVA

CAS n° : 107-21-1

Identification : MAK

Valeur MAK : 26 mg/m³ 10 ppm

Limite de court terme : 52 mg/m³ 20 ppm

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Ventiler correctement

Mesures de protection personnelle : porter des équipements de protection appropriés pour la peau et les yeux (blouse de laboratoire, filet à cheveux, gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection)

Se laver régulièrement les mains et utiliser une crème pour la peau.

Éviter le contact avec les yeux

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Aucune mesure particulière

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Aspect : Liquide

Couleur : Bleu

Odeur : Citron

pH : 7,6

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition / Plage d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : > 20°C

Vitesse d'évaporation : non déterminée

Inflammabilité : non déterminée



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Limites d'explosivité : non déterminées

Pression de vapeur : non déterminée

Densité de vapeur : non déterminée

Densité relative : 0,8 g/cm³

Solubilité dans l'eau : miscible / complètement soluble

Coefficient de distribution n-octanol/eau : non déterminé

Température d'auto-ignition : non déterminée

Température de décomposition : non déterminée

Viscosité : non déterminée

Propriétés explosives : aucune

Propriétés oxydantes : aucune

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des sources d'ignition et de la lumière solaire.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun matériau incompatible connu.



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Section 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet nocif pour la santé connu.

Effets corrosifs / irritants pour la peau

Aucune irritation cutanée connue.

Dommmages oculaires graves / irritation des yeux

Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation des voies respiratoires /

de la peau

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique)

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée)



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Aucune donnée disponible.

Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux règlements locaux et nationaux dans une installation de gestion des déchets autorisée.



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Section 14 : Informations sur le transport

Respecter les réglementations relatives aux marchandises dangereuses (ADR)

ADR/RID/ADN : UN 1170

Désignation d'expédition : ÉTHANOL

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquette de danger : 3

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Quantité limitée : 1 L

Quantité exonérée : E2

Code de restriction de tunnel : D/E

Section 15 : Réglementations

15.1 Réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement ainsi que réglementations spécifiques au produit

VOC requis conformément au règlement en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16 : Autres informations

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

CAS n° : Chemical Abstracts Service

H225 : Liquide et vapeur très inflammables

MAK : Valeur limite moyenne

PPM : Parts per million

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

RID : Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

vPvB : Très Persistant et très Bioaccumulable